



Covid19, plan de protection du VFM

(élaboré sur la base du concept de SwissVolley :

<https://www.volleyball.ch/fr/federation/coronavirus/concepts-de-protection-pour-le-volleyball-et-le-beach-volley>)

Coordonnées du responsable COVID du VFM :

Nom et prénom: Devanthery Claude

E-mail: claud.devanthery@gmail.com

Numéro de téléphone portable: +41 79 302 15 12

Ce concept concerne tous les entraînements et matches du VFM (des mesures particulières, énumérées ci-dessous, seront mises en oeuvre selon la salle où se jouent les rencontres)

Le concept obéit à 5 principes généraux (selon les directives de l'OFSP, qui s'appliquent toujours) :

1) en cas de symptômes, on renonce à l'activité concernée et on reste chez soi !

*Les **symptômes fréquents** sont :*

- toux sèche / maux de gorge / essoufflement / fièvre (37°5) / courbatures / perte de l'odorat et du goût

2) on respecte une distance de 1,5 m entre les personnes

*3) si cette distance ne peut pas être garantie, le port du masque est **obligatoire***

4) tous les acteurs du match et spectateurs veillent à une bonne hygiène des mains (lavage avec du savon ou désinfection au gel hydroalcoolique)

5) les coordonnées des acteurs du match et spectateurs sont enregistrées à l'entrée et détruites après quinze jours

En outre, il convient de se rappeler qu'assister à un match ou à un entraînement relève de la **responsabilité individuelle**

Règles à appliquer lors des entraînements (Centre de Loisirs et La Pépinière):

° Les joueuses/entraîneurs présentant des symptômes, souffrant de la Covid ou dans l'attente du résultat d'un test restent à la maison

° Si une joueuse est testée positive à la Covid-19, son entraîneur doit immédiatement en être informé, afin qu'il puisse avertir les personnes concernées

° Les joueuses entrent en principe dans la salle au max. 5 minutes avant le début de l'entraînement et la quittent au plus tard 5 minutes après la fin de l'entraînement

° Dans la mesure du possible, les joueuses se présentent au centre sportif déjà en tenue de sport (les vestiaires et les douches du CL sont utilisables mais ne peuvent accueillir que **5 personnes au maximum en même temps**)

° Les joueuses et entraîneur(s) n'échangent aucun objet ou vêtement et ne boivent que dans leur propre gourde

° La distance de 1,5 mètre entre chaque personne doit être respectée avant l'entrée dans la salle de sport et après la sortie de la salle. Pendant l'entraînement, l'entraîneur restera autant que possible à distance des joueuses qui, entre elles, limiteront au maximum les contacts

° La désinfection ou le lavage des mains sont obligatoires avant et après l'entraînement, au moins

° Avant de quitter le centre sportif, les bancs utilisés, les vestiaires et tous les endroits fréquentés doivent être libérés des débris qui sont jetés par leur utilisateur/trice dans les poubelles prévues

- ° Les salutations avec contact physique sont interdites, de même que les regroupements (cri d'équipe)
- ° Une liste de présences officielle est tenue par chaque entraîneur lors de toutes les activités de l'équipe. Elle est conservée précieusement pendant quinze jours puis détruite. Elle doit pouvoir être transmise immédiatement au responsable COVID si besoin (traçabilité)
- ° **Déplacements en équipe** : le port du masque est obligatoire dans le bus et les voitures dès 12 ans

Matches au Centre de Loisirs

(les règles ci-dessous s'ajoutent à celles qui prévalent pour les entraînements):

- un enregistrement des données personnelles est effectué à l'entrée de la salle par un responsable du club
- hygiène des mains : du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée de la salle
- les joueuses, entraîneurs, coaches, marqueuses et arbitres doivent également être enregistrés (l'entraîneur prévoira une liste préalablement enregistrée et imprimée)
- à l'intérieur de la salle, le port du masque est **obligatoire** pour les spectateurs et les marqueuses (la distance physique ne pouvant pas être respectée/contrôlée). Des masques (1.-/pce) sont à disposition à l'entrée de la salle
- les spectateurs utilisent les WC du restaurant du CL
- les équipes respectent le nouveau protocole de salutations (distance)
- lors des changements de camp, il convient de respecter les distances
- au départ des équipes, les bancs utilisés, les vestiaires et tous les endroits fréquentés doivent être libérés des débris qui sont jetés par leur utilisateur/trice dans les poubelles prévues
- les entraîneurs sont responsables de s'assurer que les équipes visiteuses ont été informées de ces règles particulières (notamment masques pour les spectateurs et capacité maximale des vestiaires/douches)

Matches à La Pépinière

(les règles ci-dessous s'ajoutent à celles qui prévalent pour les entraînements):

- un enregistrement des données personnelles de toutes les personnes présentes dans la salle est effectué à l'entrée de la salle par un responsable du club
- pour les équipes visiteuses, seuls les joueuses et le staff sont autorisés à fréquenter les locaux réservés aux équipes
- l'entrée dans la salle est prévue **pour tout le monde** côté nord. L'entrée côté est reste fermée
- hygiène des mains : du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée de la salle
- les joueuses, entraîneurs, coaches, marqueuses et arbitres doivent également être enregistrés (l'entraîneur prévoit une liste préalablement enregistrée et imprimée)
- à l'intérieur du bâtiment, le port du masque est **obligatoire** pour tous, sauf joueuses, coach principal, arbitres et juges de lignes. Des masques (1.-/pce) sont à disposition à l'entrée de la salle
- les équipes respectent le nouveau protocole de salutations et respectent les distances lors des changements de camp
- les entraîneurs sont responsables de s'assurer que les équipes visiteuses ont été informées de ces règles particulières (notamment masques pour les spectateurs)
- la fréquentation des toilettes est limitée à deux personnes au maximum (distance)
- buvette : la distanciation physique est respectée et on consomme dans les gradins (évt. à l'extérieur de la salle)
- les équipes entrent séparément dans la salle
- cérémonie d'après-match : il n'y a pas de « remise » de prix en mains propres, le prix est entreposé sur une table et la joueuse va elle-même le chercher
- au départ des équipes, les bancs utilisés, les vestiaires et tous les endroits fréquentés

doivent être libérés des détritrus qui sont jetés par leur utilisateur/trice dans les poubelles prévues

- interviews d'après-matches : pas sur le terrain et dans le respect des distances, ou avec masque

- les spectateurs ne se mêlent pas aux joueuses, et inversement : dès la cérémonie, les interviews et les rangements terminés, les joueuses regagnent les vestiaires

Ce concept entre en vigueur le 25 septembre 2020

VFM, le Comité